



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 25 mars 2013 à 20 h 00, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2012 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 403 692.18 €
Recettes :	1 775 667.41 €
Excédent de fonctionnement 2012:	371 975.23 €

Section d'investissement :

Recettes :	735 342.99 €
Dépenses :	761 020.30 €
Déficit d'investissement 2012 :	25 677.31 €

Excédent d'investissement 2011 reporté : 133 103.11 €

Excédent d'investissement total : 107 425.80 €

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier Principal.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 371 975.23 € à la section d'investissement de l'exercice 2013

4/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2013 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2013 le taux des taxes locales de 2012 à savoir :

	Taux 2013	Produits
- taxe d'habitation	21.12 %	557 357.00 €
- taxe foncière sur le bâti	11.39 %	293 976.00 €
- taxe foncière sur le non bâti	43.06 %	11 109.00 €
- Contribution Foncière des Entreprises	20.00 %	222 600.00 €

5/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2013.

6/APPROBATION DES TARIFS POUR 2013/2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs des locations des salles communales, des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants. Les tarifs sont valables du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

7/APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2013. Le budget préalablement proposé et discuté en Commission Finances, s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

- section de Fonctionnement à :	1 784 680.00 €
- section d'Investissement à :	1 826 581.03 €

8/Création de 6 postes d'emplois saisonniers :

Le Conseil municipal décide de créer 6 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de mai à septembre. (vote : 18 voix pour et 1 abstention)

9/Harmonie Municipale de KILSTETT: Création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet.

10/Projet de fusion des CC de l'Espace Rhéna, de Gamsheim-Kilstett, du Rhin-Moder et de l'Uffried

Monsieur le Préfet a notifié à l'ensemble des EPCI et des Communes membres, le 21 décembre 2012, l'arrêté de projet de périmètre en vue de la fusion de nos quatre communautés de communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le projet de périmètre tel que notifié par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012, composé des communes suivantes : Auenheim, Dalhunden, Drusenheim, Fortsfeld, Fort-Louis, Gamsheim, Herrlisheim,, Kauffenheim, Kilstett, Leutenheim, Neuhaeusel, Offendorf, Roeshwoog, Roppenheim, Rountzenheim, Sessenheim, Soufflenheim, Stattmatten.

11/Droit de Prémption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant une cession immobilière

12/Commission MESSTI

Afin d'attribuer les emplacements des forains pour le Messti 2013, il est proposé de reconduire la commission 2012.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide en 2013 de reconduire la commission Messti 2012

13/Vente de bois à Cosylval

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de vendre à la société Cosylval 134.50 m3 bois de peupliers au prix de 21€/m3 HT

14/Achat d'une tondeuse autoportée :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée ETESIA Type H 124 D au prix de 21 200.00 € HT

Fournisseur : ets DEBS 67410 ROHRWILLER

Referendum du 7 avril 2013.

Le dimanche 7 avril se déroulera le référendum sur le projet de création du Conseil Unique d'Alsace.

Nettoyage de printemps :

L'opération « Nettoyage de printemps » aura lieu le samedi 13 avril.



Le Maire

Gabriel MULLER